



Conditions de l'Offre de Parrainage

1. Objet

L'offre de parrainage proposée par Duplix a pour but de récompenser les Clients de Duplix : les «Parrains», qui recommandent la plateforme à de nouveaux utilisateurs : courtiers, agents ou mandataires d'assurance, dénommés les "Filleuls". En participant, le parrain et le filleul acceptent les termes des présentes conditions de l'offre.

2. Éligibilité

- L'offre est ouverte à tous les Clients de Duplix disposant d'un compte actif, vérifié et dont les factures d'abonnement au service Duplix sont acquittées.
- Le filleul ne peut pas posséder de compte Duplix ou avoir déjà été client Duplix.
- Le parrain ne peut pas parrainer plusieurs fois une même personne physique (courtier, agent ou mandataire d'assurance) ou morale (cabinet ou agence d'assurance). Si le Client possède plusieurs comptes utilisateurs Duplix, il ne pourra parrainer qu'avec un seul compte mais il peut parrainer autant de filleuls qu'il le souhaite
- L'offre de parrainage ne se cumule pas avec d'autres promotions en cours, sauf mention contraire.

3. Comment parrainer ?

- Le parrain remplit le formulaire de parrainage Duplix en indiquant ses coordonnées et celles de son filleul. Le parrain reçoit un mail de confirmation de réception du formulaire.
- Le filleul reçoit un e-mail émanant de Duplix avec le lien vers la page d'abonnement sur le site duplix.io.
- Lorsque l'abonnement du filleul est validé par Duplix et sous réserve qu'il respecte les conditions d'éligibilité, les récompenses seront attribuées sous forme de chèque(s) cadeau(x) selon le principe de récompense défini dans l'article « 4. Récompenses » des présentes Conditions.

4. Récompenses

- Le parrain recevra 50 € sous forme de chèque(s) cadeau(x) dès que l'abonnement annuel du filleul est validé par Duplix.



- Si le filleul a choisi l'abonnement mensuel, le versement se fera 30 jours après le 6^{ème} encaissement.
- Le filleul prétend à 30 € sous forme de chèque(s) cadeau(x) en s'abonnant via un lien de parrainage.
- Les récompenses en chèque(s) cadeau(x) ne sont ni transférables, ni échangeables.
- En cas d'abonnement annuel du filleul, les récompenses seront attribuées sous 30 jours après la validation des conditions d'éligibilité.

5. Limitations et Fraudes

- Toute tentative de fraude (comptes multiples, parrainage abusif, etc.) entraînera l'annulation des récompenses et la suspension des comptes concernés.
- Duplix se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin au programme de parrainage à tout moment et sans préavis, en cas d'abus ou de comportement frauduleux.

6. Modification des Conditions

Duplix se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment. Les utilisateurs seront informés de la mise à jour sur le site ou par e-mail.

Duplix ne pourra être tenu responsable en cas de suspension, modification ou annulation de l'offre de parrainage due à un cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté.

7. Contact

Pour toute question relative à cette offre, veuillez contacter notre support client via contact@duplix.io